

Eoliennes de Nozay : PREMIERE VICTOIRE POUR L'ANAST ! !

2021-12-05 01:01:01

Communiqué de presse du 5 décembre 2021 relatif à la décision du tribunal judiciaire de Nantes favorable à la demande de Didier et Muriel Potiron, éleveurs laitiers, dans le dossier qui les oppose depuis dix ans au parc éolien des Quatre-Seigneurs à Nozay (Loire-Atlantique).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eoliennes de Nozay : Le tribunal judiciaire de Nantes ordonne l'expertise des câbles électriques

Le 23 novembre 2021, considérant qu'il existe un motif légitime à désigner un expert, le tribunal judiciaire de Nantes a rendu une ordonnance favorable à la demande des éleveurs Didier et Murielle Potiron. La lumière devra être faite sur les causes des troubles qui affectent leur troupeau laitier depuis la construction du parc des Quatre-Seigneurs de Nozay (Loire- Atlantique) en 2012.

« C'est une décision que nous espérions tous. Une bonne nouvelle pour notre combat et pour l'ensemble des éleveurs de notre association qui subissent les mêmes préjudices ».

L'expertise tentera de déterminer si la présence de courants vagabonds dans le sol est issue des câbles électriques reliant les éoliennes entre elles et/ou le câble reliant les éoliennes au poste de transformation Enedis. *« C'est un signal positif, une lueur d'espoir dans ce dossier qui dure depuis trop longtemps »* réagissent Didier et Muriel Potiron. Depuis 2012, le couple a perdu près de 400 vaches.

Contacts :

Didier et Muriel Potiron : 06 08 22 52 01

Me François Lafforgue, cabinet d'avocats TILA : 01 44 32 08 20

Hubert Goupil, président de l'Anast : 06 31 32 61 23

A.N.A.S.T : Association Nationale Animaux Sous Tension - Le Puits Au Lard - 72430 NOYEN
S/SARTHE

www.animauxsoustension.org

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026